

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport figure aux Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 211 et 654 à 661 inclusivement.

[Texte]

LES MALADIES RARES ET LES MALADIES TROPICALES

Question n° 211—M. Jones:

1. Au cours des huit dernières années, des médecins ou des hôpitaux ont-ils signalé des épidémies ou des maladies inhabituelles pour l'environnement ou le climat canadien et, dans l'affirmative, quelles sont-elles?

2. Depuis 1970, a-t-on signalé au Canada des cas de maladies tropicales et, dans l'affirmative, desquelles s'agit-il?

3. Depuis 1970, le nombre de cas de maladies tropicales ou inhabituelles a-t-il augmenté au Canada? Veuillez donner depuis 1970 les statistiques pour les épidémies de maladies tropicales ou inhabituelles.

4. Ces cas ont-ils été signalés aux services d'hygiène ou au public afin de les mettre en garde et, dans l'affirmative, énumérez les services en question, dans la négative, pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

5. Quelles mesures le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il prises pour protéger les Canadiens contre la propagation ou les cas de maladies tropicales ou inhabituelles?

6. L'immunisation contre les maladies tropicales ou inhabituelles est-elle, sur demande, à la portée de tous les Canadiens, sinon, pourquoi?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): En ce qui concerne le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social: 1. Peu d'épidémies ou de maladies inhabituelles pour l'environnement ou le climat canadiens ont été signalées au cours des 8 dernières années. Au Canada en 1974, on a relevé un cas de choléra chez un visiteur, de même qu'un autre en 1978 chez un Canadien qui avait contracté l'infection outre-mer. Aucune propagation ne s'est produite au Canada. La récente maladie des légionnaires a été confirmée chez deux patients en 1977 et chez environ 20 autres en 1978. La poliomyélite qui, grâce à des programmes intensifs de vaccination est devenue rare au Canada, a été diagnostiquée chez 9 patients au cours de l'été dernier. Aucune des personnes atteintes n'était immunisée, car toutes avaient refusé le vaccin pour des motifs religieux. Au cours des 8 dernières années, l'incidence moyenne a été de trois cas par an.

2. Aucun cas de maladies tropicales n'a été signalé au Canada au cours des 8 dernières années. L'épidémicité est peu probable aujourd'hui, à cause de l'environnement écologique et des conditions hygiéniques améliorées. Comme on peut le constater dans la réponse à la question n° 3, le nombre de cas de malaria va en croissant. Cependant dans tous les cas, il s'agissait de voyageurs en provenance des Tropiques et la propagation ne s'est pas produite au Canada.

Questions au Feuilleton

3. Le tableau suivant montre le nombre de cas de maladies tropicales ou inhabituelles, signalés au Canada depuis 1970. Le nombre croissant de cas de malaria reflète le nombre croissant de voyageurs canadiens qui vont dans les pays tropicaux où la maladie est toujours à l'état endémique.

Cas de maladies rares, signalés au Canada, de 1970 à 1977

	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977
Amibiase	118	134	253	491	584	650	870	746
Brucellose	31	8	16	8	27	30	38	39
Choléra	—	—	—	—	1	—	—	1
Lèpre	6	9	10	15	10	11	18	16
Malaria	5	7	7	25	24	52	91	96
Poliomyélite	2	6	2	4	3	2	—	2
Psittacose	9	3	6	2	2	1	—	6
Tétanos	11	6	3	3	8	1	7	8
Trichinose	6	3	16	14	49	7	41	23
Tularémie	1	1	—	1	8	2	35	5

4. Le médecin qui diagnostique les maladies tropicales et inhabituelles les signale soit au médecin-hygiéniste local, soit directement à l'épidémiologiste provincial. Au besoin, on prend ensuite des mesures pour localiser et examiner les personnes qui sont entrées en contact avec le patient. Les représentants provinciaux de la santé avertissent à leur tour les représentants officiels du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, si d'autres mesures de niveau interprovincial ou international sont indiquées pour contrôler la maladie en question.

5. Avec l'aide du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, un comité spécial a été formé pour mettre au point un «plan canadien d'urgence», axé sur l'élaboration de principes et le traitement des maladies exotiques dangereuses transmissibles. Ce document a été publié en mars 1978 et depuis lors, environ 2,500 exemplaires ont été distribués aux représentants fédéraux, provinciaux et municipaux. De plus, des dépliants sont remis aux voyageurs pour les alerter des risques de maladies dans les pays étrangers. Les associations d'agences de voyage sont renseignées sur les exigences spéciales de vaccination et les agents de quarantaine aux ports d'entrée bénéficient d'une formation continue concernant les mesures de sécurité biologiques.

6. Il est facile de se faire vacciner, bien que le nombre de maladies pour lesquelles il n'existe pas de prévention adéquate excède celui des vaccins dont l'innocuité et l'efficacité sont démontrées. En général, les omnipraticiens peuvent administrer la plupart des vaccins et plusieurs services locaux d'hygiène publique tiennent des cliniques spéciales pour la vaccination des voyageurs. Le vaccin contre la fièvre jaune est fourni gratuitement dans les cliniques désignées du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

M. JOHN C. DOYLE

Question n° 654—M. Crosbie:

1. a) Au sujet de M. John Christopher Doyle et des nouvelles cotisations d'impôt sur le revenu pour les années d'imposition (i) 1950 (ii) 1954, quel est le montant total de l'impôt sur le revenu, des intérêts, des amendes et des frais de justice dus par M. Doyle au gouvernement, ainsi que la ventilation de ce montant, b) quelle partie de ce montant a été recouvrée?